



FAQ :

- **Comment m'inscrire et trouver des covoitureurs ?**

Rendez-vous sur le site www.vise.schoolpool.be, créez votre « compte » et introduisez votre trajet. Il ne reste plus qu'à trouver des covoitureurs ! Les autres inscrits apparaissent sur la carte une fois que vous avez introduit votre trajet. Vous pouvez alors les contacter via les coordonnées qu'ils ont fournies ou via la messagerie interne. Pas de panique si personne ne correspond à votre recherche, cela viendra peut-être plus tard.

Afin d'assurer la sécurité des données sur le site, un code de sécurité est nécessaire pour accéder aux informations. Ce code est "covoitvise".

- **L'inscription est-elle payante ?**

*L'inscription au site est totalement **gratuite**.*

- **Combien de temps mon annonce reste-elle active ?**

Votre annonce reste active toute l'année scolaire. Vous pouvez la désactiver ou la supprimer à tout moment.

- **Est-ce que mes enfants sont assurés lors d'un trajet avec d'autres parents ?**

Oui ! Ils sont couverts par l'assurance du conducteur. C'est exactement la même chose que lorsque vous prenez quelqu'un en voiture, il est assuré par votre assurance.

- **Le chauffeur reçoit-il un dédommagement ?**

Vous pouvez défrayer la personne qui conduit votre enfant à l'école. Attention, le montant payé ne peut jamais dépasser 0,34€/Km. Mais pourquoi ne pas remplacer ce défraiement par un petit cadeau, du chocolat,...La convivialité est essentielle dans le covoiturage.

Si vous covoiturez à tour de rôle, vous partagez automatiquement les frais.

- **Est-ce que j'ai l'obligation d'aller chercher l'enfant ou de le déposer à son domicile ?**

Le covoiturage doit rester quelque chose de flexible.

Lorsque vous rentrez en contact avec d'autres parents, vous vous mettez d'accord entre vous afin d'organiser au mieux le covoiturage.

Par exemple : vous pouvez vous donner rendez-vous à un point de rencontre sur le chemin de l'école. Le parent qui reprend votre enfant à l'école, peut très bien le conduire à son activité extra-scolaire,...

Le covoiturage ne doit pas se faire tous les jours. On peut le faire un ou plusieurs jours par semaine ou de manière ponctuelle.